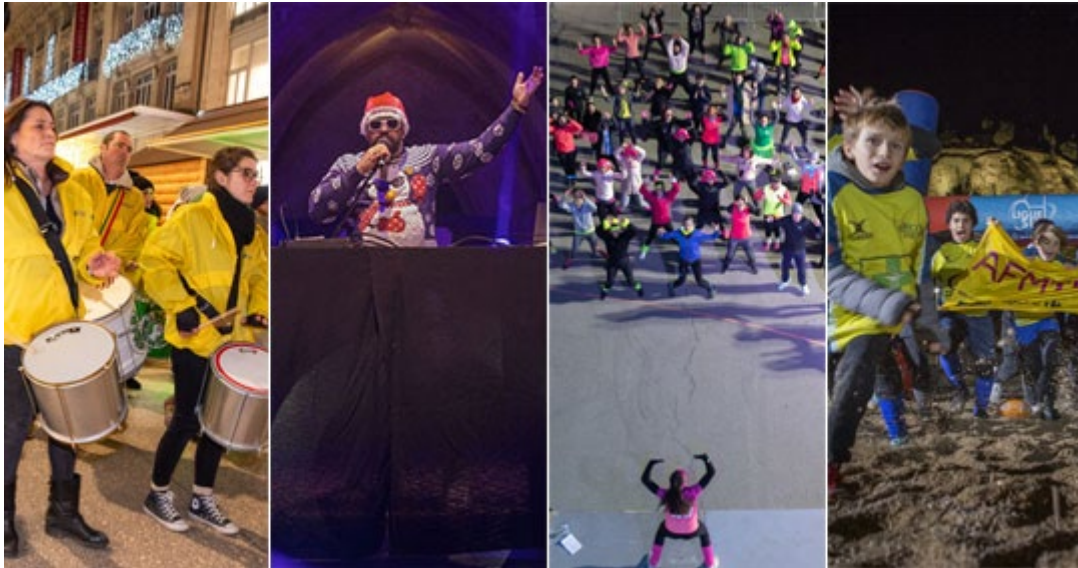


## Devenir ville ambassadrice du Téléthon : les étapes et les critères de sélection



### Quelles sont les étapes qui suivent la candidature officielle ?

Toutes les candidatures sont étudiées par le service Emission.

- Si les premiers échanges téléphoniques s'avèrent concluants, le service Emission prend contact avec la mairie pour organiser un premier repérage sur site, afin de visiter des lieux répondant aux critères du cahier des charges.
- Si la candidature répond aux attentes de l'AFM et de France Télévisions, un 2e repérage est organisé quelques semaines plus tard.
- Une fois les repérages des villes candidates effectués, l'AFM et France Télévisions sélectionnent les villes du dispositif et en informent immédiatement les mairies.

### Les critères de sélection

- Une ville motivée : la mairie doit avoir envie de s'investir dans cette aventure et être en capacité de mobiliser toutes les forces vives de son territoire
- Une ville accessible : proposer un lieu suffisamment grand et accessible facilement à la population, doté de capacités de stationnement adéquat. Ce lieu doit impérativement être accessible aux personnes à mobilité réduite
- Des ressources humaines : la ville doit mettre à disposition un référent opérationnel qui sera la porte d'entrée de l'AFM et de FTV tout au long de la préparation du Téléthon ainsi que d'autres ressources (techniques et logistiques, communication...)
- La collecte (passée) n'est pas un critère de sélection mais doit être un enjeu fort pour la mairie engagée comme ville ambassadrice : elle devra mettre en place une programmation destinée à collecter un maximum de fonds au profit du Téléthon.

- L'équité géographique : les villes du dispositif sont choisies en fonction de leur placement sur le territoire avec la volonté d'une couverture territoriale équilibrée.
- La thématique terrain / TV : une thématique donnée peut faire pencher le choix pour une ville si elle a des facilités à se l'approprier même si ce n'est pas réhibitoire et que la ville peut faire preuve d'imagination pour s'y adapter !

### **Si votre ville est sélectionnée...**

- Vous pouvez commencer à informer les associations locales et organiser votre programmation, sans communication avant l'annonce officielle du dispositif Téléthon en septembre.
- Des réunions de travail régulières démarrent entre l'AFM et la ville puis avec France Télévisions dès la prise de décision.
- Une convention tripartite est signée entre la Ville, l'AFM-Téléthon et France Télévisions.
- Un nouveau repérage est organisé avec les équipes AFM et France Télévisions fin septembre / début octobre.

### **Contacts :**

Service Emission de l'AFM-Téléthon : Alexandra MAURIN [amaurin@afm-telethon.fr](mailto:amaurin@afm-telethon.fr) / 06 43 88 69 68  
ou [emission@afm-telethon.fr](mailto:emission@afm-telethon.fr)

Contactez votre [coordination locale](#).